



Délibération n°13/03/2023-16

du lundi 13 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à 14 heures 45, le conseil d'administration, dûment convoqué le 2 mars 2023, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Dominique AUGÉY.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Dominique AUGÉY, Odile BONTHOUX, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Frédérique DUMICHEL, Arlette OLLIVIER, Fabienne VINCENTI, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Carlos CASTELEIRA, David POULLARD, Elza ESPENEL, Elie MANAUTHON
- Procurations : Kayané BIANCO (Fabienne VINCENTI), Brigitte DEVESA (Arlette OLLIVIER), Jean-Christophe GRUVEL (Frédérique DUMICHEL), Stéphane PAOLI (David POULLARD), Pierre VASARELY (Dominique AUGÉY), Antoine BOLLASINA (Carlos CASTELEIRA)
- Absents excusés : Bruno CASSETTE, Sophie JOISSAINS, Marc FERAUD, Jean-Louis CANAL

Madame la Présidente a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Vœu présenté par la Présidente : soutien aux écoles supérieures d'art

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du receveur municipal

Considérant l'état d'urgence dans lequel se trouvent les écoles supérieures d'art et de design territoriales, constituées depuis 2010 en EPCC (Établissements publics de coopération culturelle),

Considérant le courrier co-signé par l'ensemble des présidents des ESA en septembre 2022 à l'attention de la ministre de la culture, annexé à la présente délibération, pour solliciter la mise en place d'une concertation nationale sur le financement et l'avenir des écoles supérieures d'art et design dont elle a la tutelle,

Les requêtes des écoles supérieures d'art et de design sont les suivantes :

- La compensation de la hausse du point d'indice
- Le bénéfice d'une dotation pour faire face au coût de l'énergie
- La compensation de l'inflation pour les consommables





- L'application d'une justice distributive entre établissement
- L'engagement d'un dialogue État/collectivités territoriales sur la politique de l'enseignement supérieur artistique public
- La défense et l'assurance d'un traitement égalitaire des étudiants des écoles territoriales
- La réforme du statu des PEA pour une équité de traitement avec les professeurs des écoles nationales (PEN)

Le conseil d'administration est informé des démarches faites par la Présidente et la Directrice, conjointement à l'Andéa, dans le cadre de ce mouvement commun aux 35 écoles supérieures d'art et de design territoriales.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- APPORTE son soutien aux écoles supérieures d'art et de design territoriales
- DEMANDE l'engagement d'un dialogue entre l'Etat, les collectivités territoriales et les EPCC écoles supérieures d'art et de design

Fait à Aix en Provence, le 13 mars 2023.

La Présidente du conseil d'administration,

Dominique AUGÉY

ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
D'AIX
EN
PROVENCE
FÉLIX CICCOLINI
rue émile tavan 13100 aix en provence
04 65 40 05 00 www.esaaix.fr
SIRET 200 028 312 00010

Certifiée exécutoire par la Présidente
Compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le : **23 MARS 2023**
et de la publication le :



Madame Rima Abdul-Malak
Ministre de la Culture
3, rue de Valois
75001 PARIS

Copie : Karine Duquesnoy, directrice-adjointe de cabinet

À Aix-en-Provence, Amiens, Angers, Angoulême, Annecy, Avignon,
Bayonne, Besançon, Biarritz, Bordeaux, Brest, Bourges, Caen,
Cambrai, Chalon-sur-Saône, Cherbourg, Clermont, Dunkerque,
Épinal, Fort-de-France, Grenoble, Le Havre, Le Mans, Le Port,
Lorient, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Mulhouse, Nantes,
Nîmes, Orléans, Pau, Poitiers, Quimper, Reims, Rennes, Rouen,
Saint-Étienne, Saint-Nazaire, Strasbourg, Tarbes, Toulon, Toulouse,
Tourcoing, Tours, Valence

Le 13 septembre 2022

Objet : demande de concertation nationale sur le financement et l'avenir des EPCC en charge de l'enseignement supérieur public en art et en design

Madame la Ministre,

Nos écoles sont membres de l'ANdEA – Association nationale des écoles supérieures d'art. À l'issue du dernier séminaire de cette association, qui s'est tenu à Valence et à Grenoble du 15 au 17 novembre 2021, plusieurs présidents et vice-présidents des écoles territoriales de l'enseignement supérieur public en art et design ont débattu de la situation de leur établissement respectif au cours de ces dix dernières années et dont la grande majorité relève d'un même statut juridique, celui d'EPCC.

De ces échanges ressort le constat partagé d'une nécessaire et indispensable concertation avec vous et vos services sur l'évolution et le financement de ces EPCC. Ceci, au regard de la situation budgétaire actuelle des collectivités territoriales qui financent ces EPCC et des nouvelles missions qui s'imposent aux écoles supérieures d'art. Ainsi, et pour ne citer que quelques enjeux :

- problématiques financières propres aux écoles territoriales de l'enseignement supérieur en art et design : variation des dotations statutaires, hausse du taux d'inflation, GVT, hausse des cotisations sociales, dispositions réglementaires relatives au personnel ou encore évolution des statuts ;
- détermination des dotations statutaires dans le cadre de l'évolution des missions : réponses à des appels à projet, recherche, développement à l'international, formation continue, accompagnement des jeunes diplômés ;
- financement des développements préconisés par le HCERES ;
- répartition équitable des dotations apportées par le ministère de la Culture aux écoles territoriales ;
- prise en compte de charges liées à la crise sanitaire.

A ceci s'ajoute cette année l'augmentation du point d'indice de 3,5%, mesure qui a un impact considérable sur les budgets. Cela représente pour certaines écoles jusqu'à 270.000 € de surcoût annuel.

Nous espérons, à la suite de notre séminaire, une initiative forte du ministère de la Culture eu égard à ses missions régaliennes telles que l'égalité de traitement des étudiants, les conditions de délivrance de diplômes nationaux et, conformément aux statuts des EPCC, une affirmation renouvelée de la co-

responsabilité de l'État et des collectivités territoriales dans la capacité financière des établissements à remplir leurs missions.

Cette initiative pourrait prendre la forme d'une rencontre nationale État/collectivités territoriales avec l'objectif de nouer un dialogue, d'engager un débat sur la situation actuelle et future de l'enseignement supérieur des arts visuels en France. Notre volonté est d'assurer la pérennité et de conforter le dynamisme du service public de l'enseignement supérieur d'art et de design.

Nous attendons de cette rencontre avec vous qu'elle donne un élan nouveau aux écoles territoriales et aux collectivités qui les financent.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Nadia Accus Adaine, présidente du Campus caraïbéen des arts, Fort-de-France, Martinique
Dominique Augey, présidente de l'ESA d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini
Béatrice Barruel, présidente de l'Esad Orléans
Agnès Besnard, vice-présidente de l'ESAD TALM Tours-Angers-Le Mans
Rebecca Bournigault, présidente du CA de l'École nationale supérieure d'art de Bourges - en soutien au réseau des 45 écoles supérieures d'art
Aline Chassagne, présidente de l'ISBA Besançon
Marc Chassaubéné, président de l'EPCC Cité du design - École supérieure d'art et design de Saint-Étienne
Pascal Clouaire, président de l'ESAD Grenoble-Valence
Jean-Marc Coppola, président du CA de l'INSEAMM, Marseille
Gérard Desaphy, président de l'ÉESI Angoulême-Poitiers
Nicolas Dufetel, vice-président de l'ESAD TALM Tours-Angers-Le Mans
Yves Duruflé, président de l'ESÀ Dunkerque-Tourcoing
Thierry Gangate, président de l'École supérieure d'art de La Réunion, Le Port
Fabien Géry, président de l'Esaaa Annecy Alpes
Jean-Patrick Gille, président de l'ESAD TALM Tours-Angers-Le Mans
Pascal Labelle, président de l'ESAD de Reims
Jean Lacoste, président de l'Esas des Pyrénées, Pau-Tarbes
Jean-Pierre Laflaquière, président de l'École supérieure d'art Pays Basque, Biarritz-Bayonne
Isabelle Lavest, présidente de l'École supérieure d'art de Clermont Métropole
Damien Malinas, président de l'École supérieure d'art d'Avignon
Marie-Andrée Malleville, présidente de l'ESADHaR Le Havre-Rouen
Sébastien Martin, président de la RAP EMA Chalon-sur-Saône
Baptiste Maurin, président du CA de l'ebabx, Bordeaux
Anne Mistler, présidente du CA de la HEAR Strasbourg Mulhouse
Sophie Palant-Le Hégarat, présidente de l'École européenne supérieure de Bretagne Brest - Lorient - Quimper - Rennes
Marie-Françoise Pascal, vice-présidente de l'ESAD Grenoble-Valence, représentante de Valence Romans Agglo
Éric Penso, président du MO.CO Montpellier Contemporain
Nathalie Perrin-Gilbert, présidente de l'Ensba Lyon
Anne Pinon, présidente de l'ESAD Amiens
Marc Pottier, président de l'Esam Caen/Cherbourg-en-Cotentin
Bruno Racine, président du Fresnoy – Studio national des arts contemporains, Tourcoing : école nationale sous statut associatif à financement comparable à celui d'un EPCC
Aymeric Seassau, président de l'École des beaux-arts de Nantes Saint-Nazaire
Yann Tainguy, président de l'ESAD Toulon Provence Méditerranée
Patrick Thil, président de l'École supérieure d'art de Lorraine, Metz-Epinal
Sylvain Tranoy, président du CA de l'Esac de Cambrai
Daniel-Jean Valade, président de l'Esban Nîmes
Nicole Yardeni, présidente de l'isdaT Toulouse